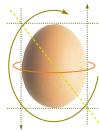


1 2 3 4

4 points pour mieux comprendre !

Le **CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE**
est une association sans but lucratif qui réunit pour la prévention des déchets d'emballage,
l'ensemble des acteurs :
fabricants d'emballages et de matériaux, producteurs de biens de consommation,
distributeurs, associations de consommateurs,
associations de protection de l'environnement,
sociétés agréées et opérateurs du secteur de la collecte et de la valorisation, collectivités locales.

Ce document est extrait du manuel :
**La prévention des déchets d'emballages ménagers
par de meilleures pratiques de consommation,**
disponible au



CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

118, avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY sur SEINE
Tél.: 01 46 37 16 00 & 01 46 40 78 30 - Fax : 01 46 37 15 60 & 01 46 37 10 51
Site Internet : www.conseil-emballage.org
Contact : Bernard Casnin ou Olivier Labasse

CONSEIL NATIONAL
DE L'EMBALLAGE

Consommons responsable pour réduire nos déchets d'emballages

Les fabricants de produits de grande consommation et de leurs emballages, les distributeurs, les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement et les collectivités locales, se sont réunis pour réaliser le présent document et s'engager ensemble.

Ils invitent chaque consommateur à rejoindre leur démarche en lui rappelant qu'il détient le pouvoir de décision face aux produits qui lui sont proposés.

Chacun de nous doit s'interroger sur sa consommation en regard de son mode de vie et devenir un acteur responsable, avec tous ceux qui ont en charge la gestion des déchets d'emballages ménagers.

1

L'emballage répond à quels besoins ?

Notre population augmente, la durée de vie s'allonge, la structure des ménages se modifie, l'activité professionnelle des femmes se développe, la proportion de personnes seules a doublé en trente ans.

Ces évolutions ont nécessité la mise sur le marché de produits de consommation courante emballés, de plus en plus nombreux, et nous utilisons chaque année **100 milliards d'emballages ménagers**.

Aujourd'hui, l'emballage est partie intégrante du produit qu'il contient. Il assure, de l'élaboration du produit jusqu'à sa consommation, un ensemble de fonctions :

- fonctions de protection :** conservation et sécurité du produit emballé, hygiène et santé du consommateur,
- services au consommateur :** garantie de poids, de volume, facilité de rangement, de préhension, de transport du magasin au domicile...
- information et présentation du produit contenu :** obligations légales et information du consommateur (*dénomination, origine, traçabilité du produit, dates de péremption, ...*)

En France, les emballages ménagers se transforment chaque année, en près de **4,7 millions de tonnes de déchets**. Ils constituent une fraction importante (*environ 33% en poids et 50% en volume*) des déchets ménagers collectés par les communes. Ils seront recyclés pour en faire de nouvelles matières premières ou valorisés thermiquement pour produire de l'énergie.

De 1968 à 1999, la population française a progressé de 50 à 61 millions d'habitants, soit une augmentation de 22%. Le nombre des ménages est passé de 16 à 24 millions, soit une augmentation de 50%. Les personnes seules représentent 12,6% de la population.

2

Les questions que nous devons nous poser

- ▶ L'emballage nous rend-il les services que nous en attendons, ces services correspondent-ils à nos besoins ?
- ▶ L'emballage comporte-t-il les bonnes informations permettant un usage optimal du produit dans les meilleures conditions ? (*température, dosage, ...*)
- ▶ L'emballage permet-il la consommation complète du produit qu'il renferme ? (*facile à vider ...*)
- ▶ L'emballage "réutilisable" comporte-t-il les indications nécessaires pour sa réutilisation ? (*écorecharge, re-remplissage, emballage retour, ...*)
- ▶ Le produit que nous achetons comporte-t-il le logo "point vert" qui atteste de la contribution financière du producteur à la gestion des déchets d'emballages ménagers ?
- ▶ Les différents composants de l'emballage sont-ils aisément séparables en vue de leur tri ? (*exemples : capsules, calages, ...*)
- ▶ L'emballage une fois vidé, pouvons-nous, lorsque son matériau s'y prête, le remettre facilement à plat pour réduire le volume de déchets collectés ?

Ce logo "point vert" sur l'emballage indique que l'entreprise responsable de la mise en marché du produit emballé contribue financièrement à la valorisation et au recyclage des déchets d'emballages ménagers.

3

Agissons pour réduire nos déchets d'emballages

Achetez mieux - utilisez mieux

- Interrogeons-nous sur nos modes de vie et sur nos habitudes de consommation,
- Recherchons une offre adaptée à nos besoins dans nos lieux d'achats (*marché, commerçant de proximité, moyenne et grande surface ...*)
- Ayons un regard critique (positif ou négatif) sur les produits emballés qui nous sont proposés, faisons des suggestions,
- Choisissons le format du produit emballé adapté à notre consommation,
- Évitons les produits avec des emballages trop grands ou avec des sur-emballages inutiles ou excessifs,
- Préférons les emballages qui sont les plus faciles à porter, à ouvrir, à trier,
- Utilisons, lorsqu'elles nous sont proposées, les éco-recharges qui complètent les emballages initiaux,
- Recherchons les produits emballés durables ou réutilisables,
- Pour limiter les sacs de caisse jetables, servons-nous d'un sac à provisions ou de sacs réutilisables.

Devenons des acteurs responsables

- Informons-nous sur les projets de notre commune relatifs à la gestion des déchets ménagers et intervenons lors de leur élaboration ; prenons connaissance du rapport annuel du Maire,
- Respectons les consignes de prévention et de tri données par notre Maire ; demandons-lui les informations sur les dispositifs de retour, de collecte, de valorisation et de recyclage des emballages,
- En zone rurale ou semi-urbaine, favorisons le compostage individuel de jardin,
- Ne jetons pas les emballages vides dans la nature, dans la rue ou sur le domaine public,
- Impliquons-nous avec les enseignants pour qu'ils préparent nos enfants à ces évolutions,

Modifions nos comportements Informons-nous Changeons notre état d'esprit

4

Construisons notre société en protégeant l'environnement

La protection de notre environnement et de notre cadre de vie, est de plus en plus nécessaire à la vie en société. Elle conduit chacun à assumer ses responsabilités de consommateur - habitant - citoyen, dans une perspective de **développement durable**.

Nous avons la possibilité d'agir concrètement, en réduisant nos déchets d'emballages ménagers - c'est **"la prévention des déchets d'emballages"** - et en les triant pour qu'ils soient valorisés.

Les Communes

Les Communes ont la responsabilité légale de la gestion des déchets ménagers. Elles éliminent chaque année environ 24,5 millions de tonnes de déchets produits par les ménages et les activités artisanales, pour un coût global d'environ 4,3 milliards d'euros. En 2002, elles ne pourront plus entourer que les déchets ultimes et résiduels : c'est la fin, prévue par la loi, des décharges non conformes.

Les Entreprises

Les entreprises qui fabriquent ou mettent sur le marché des produits emballés contribuent financièrement à la gestion des déchets que deviennent les emballages après usage. Elles ont créé deux Sociétés agréées par les Pouvoirs publics, qui soutiennent l'action des collectivités locales par des financements, des propositions d'organisation de la collecte sélective et de reprise des matériaux récupérés. Les fabricants et les distributeurs ont engagé une politique de réduction à la source des emballages ménagers lors de leur conception et leur fabrication. (*voir site Internet www.conseil-emballage.org*).

Les Consommateurs

Les Consommateurs sont directement impliqués dans cette gestion. Ils la paient dans le prix des produits et dans l'impôt prélevé par leur commune et ils trient leurs déchets d'emballages pour en permettre le recyclage ou une autre valorisation. En faisant nos achats, nous accomplissons le premier acte qui conditionnera une meilleure gestion des déchets ménagers. Nous devons nous engager dans une consommation adaptée à notre mode de vie et nos besoins réels. Nous assumerons ainsi nos responsabilités de citoyens.

Le développement durable répond à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, notamment en évitant le gaspillage des matières premières et en limitant la pollution.